

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE DENAZE

L'an deux mil vingt et un le 31 mars le conseil Municipal de la Commune de DENAZE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Mme GOHIER Odile, Maire.

PRESENTS : Mr CADOT, Mr LEMOINE, Mr HOUSSIN, Mr TASSIN, Mme LANDAIS , Mr BARDOUL, Mr FOURNIER, Mme HARBONNIER , Mme GARRY

Secrétaire : M TASSIN

Absente excusée : Mme LARGEAUD,

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE NATIONALE DU SPORT

Vu l'avis de la DETR qui été accepté pour 14161.20 €

Le conseil poursuit le projet de rénovation du terrain de tennis en lieu de multisports ouvert à tous.

Pour cela le conseil peut demander l'aide à l'agence nationale du sport une aide de 50 % de la structure sportive.

Le Conseil après en avoir DELIBERE :

Accepte la proposition de demander l'aide à l'agence nationale du sport à hauteur de 50 % d'aide sur le projet qui est de 47206 € HT.

Madame le maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION (PRINCIPAL ET LOTISSEMENT) DRESSE PAR LE TRESORIER RECEVEUR.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Odile Gohier.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs principal, lotissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que les comptes de gestion de la commune et du lotissement dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

DELIBERATION compte administratif

Compte administratif 2020 commune.

Monsieur CADOT , 1ER Adjoint, présente au Conseil d'administration le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme Odile GOHIER, Maire, laquelle s'est retirée au moment du vote ;

Le Compte administratif se présente ainsi qu'il suit :

Voix : pour 9 contre 0 abstention 0

Principal :

Fonctionnement :

Dépenses :	122 427.57 €
Recettes :	140399.05 €
Excédent reporté N-1 :	8601.11 €
Excédent 2020 :	26572.59 €

Investissement :

Dépenses :	117 369.98 €
Recettes :	114 931.46 €
Excédent reporté N-1	: 38 477.71 €
Excédent 2020 :	36 039.19 €

PROPOSITION pour 2021 porter l'excédent de fonctionnement de 265752.59 comme suit :
11 572.59 € au compte 002 en fonctionnement et 15 000 € au 1068 en investissement

DELIBERATION compte administratif

Compte administratif 2020 lotissement .

Monsieur CADOT , 1ER Adjoint, présente au Conseil d'administration le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mme Odile GOHIER, Maire, laquelle s'est retirée au moment du vote ; Le Compte administratif se présente ainsi qu'il suit :

Voix : pour 9 contre 0 abstention 0

Lotissement :

Fonctionnement :

Dépenses : 53 975.67 €
Recettes : 67 597.00 €
excédent N-1 : 5 232.65 €
Excédent 2020 : 18 853.98 €

Investissement :

Dépenses : 84 143.04 €
Recettes : 53 380.00 €
Excédent reporté n-1 : 38 942.04 €
Excédent 2020 : 8 179.00 €

- Accepte de porter l'excédent de fonctionnement au budget 2021 comme suit :
- 18853.98 € au compte 002
- Après les votes du compte administratif 2020 et du compte de gestion, le conseil a voté le budget 2021

- BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE

- Suite au résultat excédentaire de fonctionnement de 26 572.59 € du Compte administratif commune le conseil décide de porter l'excédent de fonctionnement 11572.59 € au compte 002 et 15000 € en investissement au 001.

-

-

- Dépenses de fonctionnement

-

C/011	Charges générales	22 470.00 €
C/012	Charges de personnel	58 720.00 €
C/65	Charges de gestion	40 700.30 €
C/66	Charges financières-	2 200.00 €
C/68	provision	20.00 €
C/023	Virement à la section d'investissement	6 734.27 €
C 022	Dépenses imprévues	8 000.00 €
C014	Attributions compen	8 383.00 €
042	Op ordre	00.00 €
	TOTAL	147 227.57 €

-

-

- Recettes de fonctionnement

-

C/002	Excédent de fonctionnement reporté	11 572.59 €
C/013	Atténuation charges	500. 00€
C/70	Produits de service	3 110.00 €
C/73	impôts	67 000.00 €
C/74	dotations	51 701.00 €
C/75	Autres produits de gestion	13 343.98 €
C77	Produit exceptionnel	0 €
	TOTAL	147 227.57 €

-

-
-
- **Dépenses d'investissement**
-

c/ 041	OP patrimoine	00€
C/ 23	travaux	108 800.00 €
C 21	Immo coporelle	6 656.46 €
C/164	Remboursement capital	13 600.00 €
C/165	Caution locataires	300.00 €
C 27638	lotissement	
C 020	Dépenses imprévues	00.00 €
	TOTAL	129 356.46 €

-
-
- **Recettes d'investissement**
-

C/001	Excédent d'investissement reporté	36 039.19€
C/10	FCTVA	00.00 €
c/10	Excédent fonctionnement	15 000.00 €
C/16	Caution locataires emprunt	300.00 €
C/27	autres	9 989.00 €
C/021	Virement de la section de fonct.	6 734.27 €
C/13	Subvention	58 294.00 €
C/16	Emprunt	0 €
040	Op ordre	00 00 €
	TOTAL	129 356.46 €

BUDGET PRIMITIF 2021- LOTISSEMENT DU TENNIS

Dépenses de fonctionnement

C/658	Charges diverses	5.00 €
002	Déficit	0 €
605	travaux	4 200.00 €
6522	Reversement	12 843.98 €
7133 /042	Variation stock	8 341.00 €
	TOTAL	25389.98 €

Recettes de fonctionnement

002	Excédent	18 853.98 €
C/7015	Vente terrain	00.00€
C758	TVA	5.00 €
7133/042	En cours	6 531.00 €
	TOTAL	25 389.98 €

Dépenses d'investissement

C001	Déficit antérieur	00 €
C16878	Autres organismes	9 989.00 €

C/ 3355/040	travaux	6 531.00 €
	TOTAL	16 520.00 €

Recettes d'investissement

C/001	Exc reporté	8 179.00 €
C335/040	Annulation SI	8 314.00 €
	TOTAL	16 520.00 €

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2021

Le conseil municipal de la commune de DENAZE

DELIBERE :

Les taux d'imposition pour l'année 2021 comme il a été proposé sont les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 51.26%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.98%

Madame le maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

AVANCEMENT DE GRADE

Le centre de gestion informe le conseil que 2 agents de la commune sont promouvables aux grades supérieurs

Nathalie Bellanger au rang d'adjoint administratif territorial principal 1ere classe

Bouin Dominique au rang d'adjoint technique territorial principal de 2eme classe

Le conseil décide

Accepte à l'unanimité l'avance de grade des 2 agents

Autorise le maire à signer les taux de promotions pour les 2 agents

Autorise le maire à ouvrir les postes aux nouveaux grades des agents et à fermer les 2 postes aux grades actuels

DELIBERATION argent de poche

Proposition de reconduire argent de poche cet été

3 jeunes pourront participer tout l'été et 1 à partir du 18 aout

Le conseil décide

De reconduire argent de poche à hauteur de 21 h par jeune.

PROPOSITION VENTE MAISON EX MAIRIE

Mme le maire informe le conseil que le locataire de l'ex mairie au 2 rte de la chapelle a donné son préavis. Mme le maire demande au conseil son avis sur cette maison.

Après en avoir délibéré le conseil décide

- De mettre en vente la maison
- Autorise Mme le maire à demander une estimation au notaire avec une place de parking privatif.

COUPURE ECLAIRAGE PUBLIC

Comme chaque année le territoire d'énergie demande aux communes une délibération ainsi qu'un arrêté indiquant les horaires des coupures de l'éclairage public.

Actuellement les lumières s'éteignent à 21 h.

Le conseil après en avoir délibéré

- Valide la coupure intégrale du 1^{er} avril au 30 septembre et à partir du 1 octobre du 21 h à 6 h 30.

Odile GOHIER

René CADOT

Jean-Christophe HOUSSIN

Ludovic LEMOINE

Philippe BARDOUL

Clément TASSIN

Catherine LANDAIS

Héloïse GARRY

Louisa HARBONNIER

Yoni FOURNIER

Amandine LARGEAUD
Absente excusée